|  |
| --- |
| PROTOCOLE SANITAIRE SELECTIVE DE LIGUE OCCITANIE DERIVEUR / CATAMARAN  DU 29 ET 30 MAI 2021 |

SOMMAIRE

**Préambule :** contexte général d’organisation

1. Contexte sanitaire
2. Comportement à tenir
   1. Gestes barrières
   2. Engagements du coureur
   3. Arbitrage
   4. Sécurité nautique
   5. Confirmation d’inscription
   6. Cérémonies
   7. Affichages
   8. Référent et Cellule COVID
   9. Traitement de cas COVID et cas contact
   10. Articles des avis de course
3. Transport des participants et accès au site de compétition

**PREAMBULE :** Contexte général d’organisation – limite à 50 concurrents

En cette période de coronavirus responsable de la maladie nommée Covid-19, nous avons adopter pour cette épreuve des mesures de prévention protégeant la santé :

* Inscription en ligne obligatoire
* Limite à 50 inscriptions
* L’accès au site de la compétition est assujetti au passage et déclaration à la Cellule COVID
* Affichage du questionnaire COVID

1. **Contexte Sanitaire :**

L’organisateur CN Canet Perpignan ainsi que les participants à l’évènement seront soumis à la réglementation nationale émise par le gouvernement et aux arrêtés émis par le Préfet de région.

Les précautions et standards de protection mettent en évidence l’importance vitale de l’hygiène des mains et de l’identification des personnes ayant développé des problèmes respiratoires :

* Se laver fréquemment les mains en utilisant du savon, eau chaude, solution hydro alcoolique (au moins 65–70%) et frottage pendant 20 secondes.
* Eviter de se toucher le visage, la bouche, le nez, les yeux avec les mains.
* Les participants sont encouragés à couvrir leur nez et leur bouche avec un mouchoir en papier jetable lorsqu’ils toussent, éternuent, coulent du nez ou reniflent.
* Si un mouchoir jetable n’est pas disponible, le participant doit éternuer ou tousser dans son coude.
* Tous les mouchoirs usagés doivent être disposés rapidement dans une poubelle fermée
* Les participants doivent garder au moins 2 mètres de distance entre chaque personne,
* Les participants qui se sentiraient malades ou ayant développé des symptômes doivent obligatoirement se faire identifier à la cellule COVID et leur participation est alors immédiatement exclue.

Avant de confirmer son inscription, chaque coureur doit être passé individuellement à la cellule COVID

1. **Comportement à tenir :**
   1. Gestes barrières pour tous les intervenants sur l’évènement :

* Les participants devront remplir dès leur arrivée un formulaire de traçage, permettant d’établir une liste de contacts à prévenir en cas d’urgence pour les participants, incluant les accompagnateurs. Il sera nécessaire d’informer les participants que ces informations personnelles seraient partagées avec les autorités de santé afin de permettre le tracing si un participant était un cas confirmé de COVID-19.
* Le principe de septaine devra être respecté et justifié conformément à l’article K.4 du présent protocole.
* Tous les participants : organisateurs, arbitres, coureurs, accompagnateurs doivent être en possession d’un masque et d’un flacon de gel hydro alcoolique individuel, depuis l’ouverture jusqu’à la clôture de la compétition, à terre et sur l’eau.
* Dès l’arrivée sur site, tous les participants et intervenants sur l’évènement doivent se présenter tous les jours à la cellule Covid située sur le lieu des épreuves pour prise de température, ce qui leur permettra d’avoir accès à la zone réservée sur le site.
* L’autorisation à l’accès de la zone sera marquée par le port d’un bracelet à usage unique. Ce bracelet sera de couleur différente chaque jour.
* Les regroupements de plus de quelques personnes, coureurs, organisation doivent être évités lorsque la distanciation physique (1 m) ne peut être respectée.
* Le masque doit être porté à tout moment. Seules les personnes impliquées dans la compétition, et les coureurs lorsqu’ils sont sur l’eau, peuvent ne pas porter de masque.
* Les gestes barrières doivent être scrupuleusement respectés dès qu’une personne impliquée dans l’épreuve n’est pas sur l’eau. Le non-respect des consignes édictées ou transmises par l’organisateur, y compris oralement, pourra entraîner une pénalité à l’initiative des juges.
* Chacun doit disposer d’une bouteille ou d’une gourde individuelle, marquée à son nom.
* Les briefings se feront en extérieur en respectant les gestes barrières et les mesures de distanciation physique.
* Une personne qui présente un cas suspect de Covid 19 doit immédiatement le signaler à la cellule Covid.
* Les actions raisonnables des responsables de l'événement pour mettre en œuvre les directives, les protocoles ou la législation COVID-19, même si elles s'avèrent ultérieurement inutiles, ne sont pas des actions ou des omissions inadéquates.
  1. Engagements du coureur

Chaque coureur s’engage à :

* Répondre aux questionnements de la cellule COVID et de s’identifier nom, prénom, numéro de téléphone
* L’identification atteste que malgré les dispositions mises en place par de l’organisateur, celui-ci ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19, il ne pourra donc pas être tenu pour responsable en cas de contamination au Covid 19 dans les 2 semaines qui suivent la compétition.
* Ne pas partager ses serviettes, barres de savon ou toutes affaires personnelles
* Tout le matériel de voile (par exemple, les combinaisons mouillées, etc.), doit être nettoyé et désinfecté régulièrement et précautionneusement.
* Un coureur qui présente un cas suspect de Covid 19 doit immédiatement abandonner la course/compétition. S’il ne le fait pas, il pourra être disqualifié sans instruction.
* En s’inscrivant à cette compétition tout coureur s’engage à respecter la clause de bonne conduite à tenir en dehors de l’évènement qu’il aura signé dès son arrivée.
* Les athlètes et les participants devront informer le Référent COVID de l’évènement ou tout personnel médical dans le cas où ils auraient été en contact avec un individu / un lieu avec des cas de COVID-19 dans les 14 jours précédents son arrivée.
* Signer à l’inscription un document l’engageant à respecter ces consignes.
  1. Arbitrage

L’organisation spécifique suivante est mise en place, s’agissant du corps arbitral et des modalités d’arbitrage :

* Publication des résultats via internet / réseaux sociaux. Un tableau officiel virtuel est mis en place, sa consultation sera organisée dans le respect des gestes barrières.
* Jugement sur l’eau et à terre.
* Mise en place d’une sonorisation pour échanger plus facilement avec les coureurs.
* Désinfection des chaises, tables, poignées…et ventilation de leur bureau.
* Chaque arbitre devra se munir au maximum de son matériel personnel.
  1. Sécurité nautique
* Les dispositions suivantes seront appliquées par les membres de ’organisation « sécurité nautique » :
* Le port du masque (1) sera obligatoire pendant la préparation du matériel de navigation, jusqu’à l’embarquement et dès le débarquement des équipiers.
* Chaque personne qui embarque doit porter une visière ou un masque en tissu
* Tout le matériel (VHF…) doit être désinfecté au préalable et attribué nominativement.
* Eviter dans tous les cas de se trouver au vent et en face d’une autre personne,
* Si un pratiquant est récupéré́ à bord du semi-rigide, l'intervenant lui sèche la bouche avec un linge, lui confie un masque, puis se lave les mains, si le pratiquant peut repartir seul, l'équipier se lave les mains au gel,
* De retour à terre, assurer la désinfection des embarcations et du matériel utilisé.
* (1) masques de catégorie 1 (filtration supérieure à 90%)
  1. Confirmation Inscription
* Les confirmations d’inscription, se feront dans le respect des gestes barrières. Le coureur déposera
* INDIVIDUELLEMENT l’ensemble des documents demandés au bureau. Le coureur sera convoqué par sms de l’autorité organisatrice s’il y avait un problème administratif.



* 1. Cérémonies

Aucune cérémonie d’Ouverture, de Clôture et/ ou repas coureurs ne seront organisés. L’Ouverture de la compétition sera annoncée via la sonorisation du lieu par le Président de l’autorité organisatrice. Lecture du Palmarès et remise des médailles se feront dans le respect des gestes barrières, à la fin de la dernière course de chaque série en sortant de l’eau façon podium « Mouillé ».

* 1. Affichage Officiel

Les affichages officiels se feront principalement par le mini-site de la compétition et les réseaux sociaux. Néanmoins un tableau officiel sera mis en place, sa consultation sera organisée dans le respect des gestes barrières. L’affichage des poules de courses se fera au travers du mini-site :

|  |  |
| --- | --- |
| WhatsApp | Tableau virtuel |
|  |  |

* 1. Référent COVID, cellule de crise en cas de suspicion de contagion, et gestion médicale en cas de cas COVID :
     1. Référent COVID, délégué à la santé :

Il sera nommé par le responsable de l’autorité organisatrice. Il aura en sa possession tout matériel utile, complémentaire et nécessaire à la gestion sanitaire du COVID (stock de masques, stock de gel, thermomètre, ...). Il est présent en permanence sur place, et sur la durée de la compétition.

* + 1. Cellule Covid

La cellule Covid sera composée :

* Du référent COVID, chargé de contrôler l’application du présent protocole lors de la manifestation.
* De toute personne compétente pour assister cette cellule et prendre les mesures.
  + 1. Fonctionnement de la cellule covid :
* Récolte des questionnaires d’auto-évaluation, prise de température de tous les intervenants souhaitant entrer dans la zone de l’évènement.
* Relation constante avec les pompiers terrestres, pompiers nautiques et directeurs de course.

Cette cellule suivra les recommandations édictées par le ministère des sports dans le document « Protocole sanitaire Gestion cas de suspicion et de cas Covid-19 positif / mouvement sportif » :

<http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/ficherentreeprotocolesanitaire.pdf>;

Cette cellule doit être informée de toute suspicion de COVID avant, durant et après la compétition.

Cette cellule traitera de toute suspicion COVID et décidera des mesures à prendre dans un tel cas.

Toute décision de la Cellule COVID est finale et doit être respectée, conformément aux articles de l’avis de course et des Instructions de Course qui traitent de la Crise sanitaire COVID 19.

* + 1. Gestion spécifique d’un cas COVID ou cas contact :
       1. **Si une personne durant l’évènement est suspectée d’avoir contracté la COVID, les précautions suivantes doivent être prises :**
* Isolement immédiat dans une salle prévue à cet effet jusqu’à ce qu’un test de dépistage soit effectué
* Se laver fréquemment les mains en utilisant du savon, eau chaude ou solution hydroalcoolique (au moins 65–70%) et frottage pendant 20 secondes ;
* Éviter de toucher le visage, la bouge, le nez, les yeux avec les mains ;
* Se couvrir leur nez et leur bouche avec un mouchoir en papier jetable lorsqu’ils toussent, éternuent, coulent du nez ou reniflent ;
* Il sera redirigé vers une consultation médicale, le cas échéant.
* Les examens médicaux des personnes suspectées d’avoir contracté le COVID-19 doivent être effectués auprès des cabinets médicaux locaux compétents qui informent le délégué à la santé des résultats. Le délégué à la santé informera dès lors les participants de leurs résultats d’analyse en laboratoire. Les organisateurs doivent s’assurer que les tests de laboratoires seront disponibles dès que possible afin de faciliter les décisions spontanées sur l’annulation de l’évènement ou sa poursuite.
  + - 1. **Un cas contact avec un « haut risque d’exposition » est une personne, qui, par exemple :**
* A dû être en contact proche (moins d’un mètre) pendant une durée supérieure à 15 minutes ;
* A participé à des activités communes avec le cas suspecté (bateau référé, course) ;
* A participé à un éventuel groupe de voyage du cas suspect
* Est un personnel de nettoyage d’un lieu infecté, un personnel qui a directement délivré de la nourriture au suspecté ;
* Est un entraîneur, membre du jury ou personne avec toute autre fonction officielle ayant fourni des instructions en étant proche du cas suspect
* Est du personnel médical qui a été en contact avec le cas suspecté
  + - 1. **Les autres participants à « faible risque d’exposition » devront :**
* Remplir le PLF avec le détail des personnes avec qui ils ont été en contact, et le lieu dans lequel ils resteront pendant les 14 prochains jours ;
* Recevoir les informations sur les symptômes du virus, et les informations concernant sa transmission ;
* Faire preuve d’autosurveillance en cas d’émergence symptômes (toux, fièvre, etc.) durant les 14 jours après l’exposition ;
* Être isolé et contacter le délégué à la santé en cas de survenance de quelconque symptôme durant l’évènement ou après
* Si aucun symptôme n’apparaît 14 jours après la dernière exposition, le cas contact n’est plus considéré comme un cas probable de développer le virus.
  + - 1. **Gestion des Cas Contacts et des Cas Suspectés**
* Tous les participants à l’évènement qui remplissent la définition du « haut risque d’exposition » doivent remplir le formulaire de traçage et être isolés dans leur chambre, ou tout autre lieu déterminé par les autorités de santé, jusqu’à la réception des résultats de laboratoire pour le cas suspecté.
* Si les résultats du cas suspecté sont positifs : tous les « Haut risque d’exposition » doivent être placés en isolement ;
* Tous les cas contacts (haut risque et léger risque d’exposition) ou les cas confirmés doivent s’isoler et contacter le délégué à la santé et les autorités de santé publiques si des symptômes apparaissent. Si aucun symptôme n’apparaît, un test sera réalisé au bout de 7 jours.
  1. RAPPEL des articles de l’Avis de course - Règles :

« Un coureur qui présente un cas suspect de Covid 19 doit immédiatement abandonner la course/compétition et se conformer aux directives des autorités sanitaires. S’il ne le fait pas, il pourra être disqualifié sans instruction ».

* 1. K. Article de l’Avis de Course : Prise en compte du Risque Covid19

En s’inscrivant à cette compétition tout coureur a connaissance et prend en compte le risque COVID19. Chaque coureur est parfaitement conscient :

* Des mesures d’hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le Ministère des sports,
* Du risque de contamination accentué par la proximité d’une autre personne, notamment en navigation, ou toute autre situation de proximité de moins d’un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
* Que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,
* Que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l’établissement d’accueil, la structure, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19
* Que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l’ensemble des pratiquants. En fonction de l’évolution de la crise sanitaire, la FFVoile /l’autorité organisatrice se réservent le droit de faire signer lors de la confirmation des inscriptions une attestation de participation volontaire à cette compétition à tous les coureurs. Article des Instructions de Course - Règles : « Un coureur qui présente un cas suspect de Covid 19 doit immédiatement abandonner la course/compétition et se conformer aux directives des autorités sanitaires. S’il ne le fait pas, il pourra être disqualifié ».

1. **Transport et accès des délégations vers le site de compétition, et pendant la compétition**

S’agissant d’une compétition individuelle ou double, chaque coureur organise son propre transport (et matériels) depuis son lieu de départ vers le site de compétition.

Il s’engage sur l’honneur à des déplacements individuels, dans le strict respect des gestes barrières, pour parvenir sur le site de compétition, puis pour d’éventuels déplacements locaux.

Fait à Canet en Roussillon, le 23 Mai 2021, et bon pour application,

CN Canet Perpignan, BP 21 Le Port 66140 Canet en Roussillon

Je soussigné, M…………………………………………………………………………………………….

Atteste avoir lu et accepter le présent protocole sanitaire COVID 19 et, décharge l’organisateur de toutes responsabilités en cas de contraction de ce virus dans les deux semaines qui suivent la compétition.

Fait à ………………………………………………………………., le……………………..

Signature